



Assemblée Générale Ordinaire

12 mai 2017 à Bordeaux

Présents :

3Bis, Claire GILMAN

A Deux et Plus Entreprendre, Sylvie MERG et Véronique AUBERT

Alteractifs, Paolo SERRA

Ariac, Frédéric DO et Marie-Laure FUNK

Boréal Innovation, Laurent BONNET

Cabestan, Laurence DUCROT

CDE SAP, Laurent BONNET

Co-actions, Cécile MARSAN et Sophie PIQUEMAL

Coopetic, Anita PROTOPAPPAS et Jean-François CONSTANS et Jean-Michel RALAISSON

Crealead, Frédéric SANCHEZ

Elycoop, Anne BONNIER et Stéphanie LUCIEN BRUN

Heliscoop, Sylvie HERAULT

Iriscoop, Bernard BIANCHI et Bernard PLESSY

Mosaïque, Catherine BERTHONNECHE et Tristan KLEIN

NaturaScop, Eric GUIBOURDENCHE

Oxalis, Germain LEFEBVRE et Anne-Laure DEGRIS

Pollenscop, Bernard CANAT

Prisme, Fabrice NICOL

Solstice, Jean-Jacques MAGNAN

Synercoop, Yann LOPPION

Toerana Habitat, Benoit BOULNOIS

Invités : Caroline LACOËNTRE et Henri CACHAU (Copéa)

21 CAE présentes dont 21 à jour de leur cotisation

Nombre de votants présents : 21

Seuls les membres à jour de leur cotisation sont comptabilisés dans les droits de vote ci-dessus.

Secrétaire de séance : Eric Guibourdenche

Présidente de séance : Laurence Ducrot

Lecture du **rapport d'activité** (en annexe).

Ce rapport est adopté à 19 voix pour. 2 abstentions, aucune voix contre.

Au moment du vote, Laurent Bonnet, pour les CAE Boréal innovation et CDE SAP était absent.

Lecture du **rapport financier** (en annexe).

Publication comptes 2016 et prévisionnel 2017.

Ce rapport est adopté à 19 voix pour. 2 abstentions, aucune voix contre.



Au moment du vote, Laurent Bonnet, pour les CAE Boréal innovation et CDE SAP était absent.

Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat de 1 880,23 € au compte de Fonds Associatif qui passe à 50 684 €

L'affectation du résultat est acceptée à 19 voix pour. 2 abstentions, aucune voix contre.

Proposition pour budget 2017

Proposition que Copéa participe à hauteur de 21 500 euros à des développements de Louty destinés aux CAE.

Le fonds associatif de Copéa (53 000 € fin 2016) a été constitué par les bénéfices de Louty à hauteur de 27 000 €, qui ont donné lieu à un apport en capital (5 500 €) et en avance conditionnée (21 500 €).

Pour :

- anticiper sur une éventuelle réduction d'activité de Copéa à terme (voire une fin d'activité) dans la perspective d'une possible fédération qui remplirait tous les objectifs actuels de Copéa (les fortes incertitudes sur cette évolution doivent nous rendre prudents, mais les délais nous obligent à anticiper)
- ET utiliser ce bénéfice pour permettre de disposer de développements plus importants et à moindre coût pour les CAE qui ont contribué à le générer ;

Le bureau propose à l'AG d'inscrire dans le budget 2017 (et/ou 2018) l'utilisation du montant de l'avance conditionnée pour contribuer à des développements propres aux CAE. L'AG de Louty (23 mai 2017) va définir les priorités de développement et sera à l'ordre du jour les fonctionnalités de suivi des entrepreneurs.

La proposition est acceptée par 12 voix. pour 9 abstention, aucune voix contre.